

Création de réseaux et de guides d'aide à l'évaluation du risque dans les très petites entreprises – projet EVEREST (Evaluation et Veille des Risques dans les petites Entreprises par un réseau Santé Travail)

D.LAFON, B.ANDEOL, A.LEPRINCE

Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS), 30, rue Olivier Noyer, 75014 Paris, France

Les directives européennes imposent au chef d'entreprise d'évaluer les risques encourus par les salariés. Cette démarche est encore rarement effectuée en France dans les très petites entreprises. Ceci s'explique par l'absence de spécialistes de la prévention en leur sein, par la multitude des tâches auxquelles elles ont à faire face, par leurs moyens financiers limités, incompatibles avec l'intervention de consultants extérieurs rémunérés. Les seuls spécialistes de la prévention qui interviennent dans ces structures sont bien souvent les médecins du travail ou les agents des services de prévention des Caisses régionales d'assurance maladie. Ces derniers, du fait du nombre des entreprises à visiter, ne peuvent intervenir que dans un nombre limité d'entre elles. Dans bien des cas la structure médecine du travail est la seule qui a un contact régulier avec ces TPE ou PME-PMI du fait du caractère obligatoire de la surveillance médicale. La multitude des situations, les moyens limités de certains services de médecine du travail, leur manque de pluridisciplinarité et d'effectif de médecins, font que dans leur ensemble ces évaluations du risque sont rarement faites. Le caractère exemplaire de certains services de médecine du travail montre cependant que cette structure est parfaitement capable de réaliser ces évaluations et d'aider à leur gestion. L'importance de ce secteur professionnel est pourtant soulignée par le fait que 97 % des entreprises françaises sont des PME-PMI de moins de 50 salariés, 84 % ont moins de 10 salariés et leur nombre est en augmentation constante depuis 15 ans.

Afin de développer l'évaluation des risques dans ce secteur, l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS) avec d'autres partenaires a initié une démarche pluri-organismes et pluri-disciplinaires. Son objectif est de créer des réseaux régionaux d'aide à l'évaluation des risques afin de favoriser la circulation d'information sur ce thème et de créer des documents d'aide à l'évaluation des risques pour les préventeurs par métiers ou secteurs professionnels.

Deux réseaux ont été créés l'un dans la région de Dijon, l'autre dans celle de Rennes. Participent à ces réseaux, les services de médecine du travail, les services prévention des Caisses régionales d'assurance maladie, l'inspection médicale du travail, les directions régionales du travail, les instituts de médecine du travail ou consultations de pathologie professionnelle, l'institut d'hygiène industrielle et de l'environnement, l'agence régionale pour l'amélioration des conditions de travail et l'INRS.

L'apport de chaque structure est le suivant :

- Médecine du travail : accès dans les entreprises, réalisation des évaluations, choix des entreprises et des thèmes.
- CRAM : évaluation des expositions, gestion des risques, choix des entreprises et des thèmes.
- Institut de médecine du travail : soutien sur l'étude des dangers, encadrement d'internes dans le cadre de thèses ou de mémoires d'étudiants sur ces thèmes.
- Institut d'Hygiène Industrielle et de l'Environnement dont les étudiants pourraient réaliser leur stage sur ce thème.
- Inspection médicale : choix des entreprises et des thèmes, contacts avec les services de médecine du travail, animation régionale du projet.
- ARACT : soutien sur l'ergonomie et les conditions de travail
- INRS : animation de la démarche, soutien sur la bibliographie, la métrologie, la ventilation, les solutions de prévention, développement national de la démarche, publication des fiches dans les Documents pour le médecin du travail.

Le premier document créé a été consacré aux imprimeries offset. Il a été rédigé à partir d'évaluations du risque réalisées dans dix imprimeries par les divers intervenants du réseau. Elles ont été réalisées selon les méthodes classiques inspirées par le mémento pour l'évaluation des risques professionnels et le manuel auto audit à l'usage des PME de la commission européenne. Dans chacune de ces évaluations, il a été particulièrement tenu compte de ce qui est caractéristique du métier, à l'exclusion des risques communs. Ce document de synthèse décrit les procédés de travail, les dangers, les niveaux d'exposition pour les solvants, le bruit, l'ozone, les méthodes de prévention et donne une grille de visite.

Conclusion

Cette première action réalisée par des groupes de travail régionaux formés de divers spécialistes : médecins du travail, toxicologues, ergonomes, hygiénistes industriels, chimistes a permis en premier lieu de faire travailler ensemble sur un même thème la quasi-totalité des structures intervenants dans le domaine de la prévention des risques professionnels. En 2003, le projet continue avec comme objectif de produire un document sur les coiffeurs et un autre sur les travailleurs à domicile. Une réflexion est en cours pour la création d'un site internet multi-organismes permettant de regrouper toutes les études et recherches dans le domaine de l'évaluation et de la gestion des risques dans les petites entreprises.